

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 novembre 2020

#### **OBJET :**

**Exonération exceptionnelle  
des tarifs des droits de voirie  
pour les commerçants**

**Rapporteur : M. ROSSIGNON**  
Délibération n°11

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de sa délégation de compétences accordées par le Conseil municipal le 19 avril 2014, notamment celle lui permettant de fixer, dans la limite de 10% (à la hausse ou à la baisse) par an au maximum, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, M. le Maire avait par arrêté du 16 octobre 2018 procédé une revalorisation desdits tarifs comme indiqué ci-dessous.

Définition des droits soumis à redevance	durée d'occupation	Unité de compte	Tarifs unitaires au 11/12/2017	Tarifs unitaires au 01/01/2019
Instruction pour toute autorisation d'occupation temporaire du domaine public		Par autorisation	Gratuit	Gratuit
Neutralisation de place de stationnement supérieure à 2 jours et inférieure à 1 mois	Par jour	Par place	3,25 €	3,32 €
Neutralisation de place de stationnement supérieure à 1 mois et inférieure à 3 mois	Par jour	Par place	2,15 €	2,19 €
Neutralisation de place de stationnement supérieure à 3 mois	Par jour	Par place	1,10 €	1,12 €
Emprise sur le domaine public inférieure à 120 jours (enceinte de chantier, baraque, bennes, nacelles, grues, etc.)	Par jour	Le m <sup>2</sup>	0,18 €	0,19 €
Emprise sur le domaine public au-delà du 121 <sup>ème</sup> jour (enceinte de chantier, baraque, bennes, nacelles, grues, etc.)	Par jour	Le m <sup>2</sup>	0,25 €	0,26 €
Échafaudage	Par jour	Le m linéaire	0,18 €	0,19 €
Dépôt de matériaux ponctuel (tas de sable, terre, bois, etc.) inférieure à 2 jours	Par jour	Forfait	5,20 €	5,30 €
Dépôt de matériaux ponctuel (tas de sable, cailloux, bois, etc.) au du 2 <sup>ème</sup> jour	Par jour	Forfait	9,30 €	9,50 €
Matériels: échelle, monte tuiles, bétonnière, etc.	Par jour	Forfait par matériel	1,60 €	1,63 €
Toute opération nécessitant ponctuellement la fermeture totale de la rue ou la déviation d'un sens de circulation (prix applicable pour toute opération d'une durée supérieure à la demi-journée)	Par jour	Forfait	321,00 €	327,00 €

Toute opération nécessitant ponctuellement la fermeture totale de la rue ou la déviation d'un sens de circulation (prix applicable pour toute opération d'une durée supérieure à 2 h et inférieure à une demi-journée)	par 1/2 journée	Forfait	160,00 €	163,00 €
Toute opération nécessitant ponctuellement la fermeture totale de la rue ou la déviation d'un sens de circulation (prix applicable pour toute opération d'une durée inférieure à 2 h)	2 h maxi	Forfait	80,50 €	82,00 €
Installation d'une terrasse saisonnière à titre commercial du 1er mai au 30 septembre	Par an	Par table	11,00 €	11,20 €
Installation d'une terrasse permanente à titre commercial	Par an	Par table	16,10 €	16,40 €
Installation chevalets, porte menu, distributeur de journaux et similaires	Par an	Forfait	11,00 €	11,20 €
Installation d'étalage divers, bac à glace, rôtissoire, distributeur de boissons etc...	Par an	Forfait	32,15 €	32,80 €
Exposition de véhicules (2 roues, voitures, etc.) hors emplacement de stationnement	Par an	Par véhicule	105,00 €	107,10 €
Kiosque (sur le domaine public communal)	Par an	Forfait	1 072,00 €	1 093,00 €
Poteau, mat lesté, etc.	Par jour	Forfait par unité	0,84 €	0,86 €

Or, les commerces de proximité s'acquittent d'une redevance d'occupation du domaine public chaque année pour dynamiser leurs activités par l'installation de terrasses, d'étals, de chevalets, ...

Avec les mesures de fermeture et de confinement prises par le Gouvernement pour endiguer l'épidémie de covid-19, de nombreux commerces ont vu leur activité s'effondrer, compromettant le maintien de nombreux emplois.

Aussi, afin de soutenir le secteur économique et les emplois, l'assemblée délibérante peut exonérer de redevance d'occupation du domaine public les commerces du centre ville. Cependant, cette redevance peut s'avérer modique, voire symbolique. C'est pourquoi, il serait judicieux de prévoir cette exonération sur les exercices 2020 et 2021.

Pour mémoire, les recettes des droits de voirie pour l'ensemble des occupants qui exercent une activité commerciale sur le domaine public représentaient en 2019 438,80 €.

## **PROPOSITION**

Vu l'avis de la commission élargie « urbanisme opérationnel et patrimoine et transition écologique et environnement » en date du 14 octobre 2020, il est proposé à l'assemblée délibérante d'exonérer de redevance d'occupation du domaine public les commerces du centre ville pour les années 2020 et 2021.

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 19 novembre 2020.

**Extrait conforme**



**Le Maire,**

**Michel BREUILLE**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020**

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	25
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	9 novembre 2020
- Convocation distribuée le :	10 novembre 2020
- Affichage du compte-rendu le :	20 novembre 2020
- Affichage du procès-verbal le :	18 décembre 2020

**PRESENTS**

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, M. BRUNE, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, MME MALARY, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- M. Gabriel HOFFER à M. Gilles SAPIRSTEIN
- MME Marjorie HOUSSIN à Mme Aïcha MENZRI
- MME Caroline CREUSOT à Mme Aïcha MENZRI

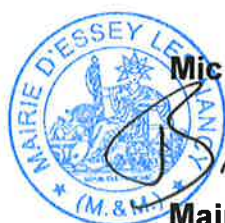
**ABSENT**

- M. Kamal EL JAOUHARI

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- MME Evelyne DEVOUGE

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire